



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité

Question écrite n° 74471

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de la défense sur la proposition formulée dans le rapport de la Délégation parlementaire au renseignement de décembre 2014 relatif à l'activité de la Délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2014 prévoyant de « permettre aux militaires de postuler directement à la Direction du renseignement militaire ». Il lui demande son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

En raison de la professionnalisation de la fonction « Renseignement » et des fortes exigences liées à l'exercice des métiers relevant de ce domaine, le ministère de la défense applique une procédure rigoureuse de sélection et de choix des candidatures, définie en étroite concertation avec les directions spécialisées en matière de ressources humaines et prenant notamment en compte les besoins spécifiques de la direction du renseignement militaire. Chaque militaire dispose, dans ce contexte, de la possibilité de postuler à un emploi dans le secteur du renseignement militaire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74471

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1269

Réponse publiée au JO le : [2 juin 2015](#), page 4120